INTRODUCTION

HISTORIQUE ET DIPLOMATIQUE

ΑU

CATALOGUE DES ACTES DE MATHIEU II, DUC DE LORRAINE

(1220 - 1251)

PAR

Laurent LE MERCIER DE MORIÈRE

Docteur en droit.

CHAPITRE PREMIER

AVÉNEMENT DE MATHIEU

Mathieu succéda, en 1220, à son frère Thibault I^{er} dans des conditions particulièrement difficiles: Thibault s'était en effet révolté contre ses deux principaux suzerains, l'Empereur et le comte de Champagne; il avait payé chèrement cette rébellion. — Le fait de la présence de l'empereur Frédéric au siége d'Amance et celui de la captivité de Thibault en Allemagne sont d'une incontestable certitude. On ne peut en dire autant des prétendus troubles fomentés par Philippe, sire de Gerbéviller, et par Hugues, comte de Lunéville, durant cette captivité. — Thibault mourut dans les premiers mois de l'année 1220.

CHAPITRE II

RELATIONS AVEC L'EMPIRE

Mathieu ne manqua aucune occasion d'assister aux diètes de l'Empire. Nous le trouvons auprès de Henri VII, roi des Romains, en novembre 1224, avril 1225, janvier et avril 1231, mars 1234. — En 1235, il traversa toute l'Allemagne et se rendit, avec les autres feudataires de l'Empire, à l'appel de Frédéric, qui accourait d'Italie, pour faire rentrer son fils Henri dans le devoir. — Mathieu prit part aux démarches tentées par les évêques et les princes allemands, pour rétablir la paix entre le Sacerdoce et l'Empire. — Il n'abandonna la cause de Frédéric, qu'en mai 1247 et ne rendit cette détermination publique qu'au mois d'avril 1248. — Analyse de l'acte de foi et hommage donné par Ferry III à Alphonse X.

CHAPITRE III

RELATIONS DE MATHIEU AVEC SES AUTRES SUZERAINS

Quoi qu'en aient dit certains historiens lorrains, les devoirs de vasselage des ducs de Lorraine vis-à-vis des comtes de Champagne sont antérieurs au traité d'Amance. Mathieu les observa fidèlement. — L'abandon de la châtellenie de Neufchâteau, en augment de fief, lui fut imposé par les circonstances. — Récit sommaire des guerres de la succession de Dagsbourg. — En 1229, Mathieu prit contre Henri II, comte de Bar-le-Duc, son oncle, le parti du comte de Champagne; en 1231, celui de l'évêque de Metz, Jean d'Apremont, contre les bourgeois de cette ville. — Diverses péripéties de ces guerres. — Les dernières années du règne de Mathieu furent beaucoup plus paisibles, par suite de la mort de Henri, comte de Bar, et de l'élévation de Jacques, frère du duc, au siége épiscopal de Metz.

CHAPITRE IV

AGRANDISSEMENTS DU DOMAINE DUCAL

A la mort de sa mère, Agnès de Bar (1226), Mathieu réunit au domaine ducal les châtellenies de Longwy et

d'Amance. Par suite de son mariage avec Catherine de Lim bourg, il acquit des droits importants sur Guemunde, ou Sarreguemines; mais la réunion ne fut complète que sous Ferry III. Quant à la châtellenie de Sierck, elle faisait depuis fort longtemps partie du duché de Lorraine. Par acte du 12 juillet 1243, Mathieu acquit de Hugues, comte de Lunéville, gendre de Philippe de Gerbéviller, les châtellenies de Lunéville, Gerbéviller et Valfroicourt; en 1246, il racheta le territoire de Spitzemberg et l'avouerie des églises de Saint-Dié, Moyenmoutier et Étival, qu'il avait abandonnés, en contre-échange, à Hugues, devenu comte de la Petite-Pierre. — Autres acquisitions moins importantes.

CHAPITRE V

ADMINISTRATION DU DUCHÉ -- AFFRANCHISSEMENTS

DE COMMUNES

Il y avait à cette époque un bailli ducal (bajulus, ballivus ducis) dont l'autorité s'étendait à toute la Lorraine. Les domaines de Mathieu étaient d'ailleurs divisés en un certain nombre de châtellenies, ou prévôtés. Les attributions des prévôts étaient militaires, financières et judiciaires.

On ne connaît jusqu'à présent que deux affranchissements de communes faits par Mathieu, ceux de Neufchâteau, en 1231, et de Grand-Failly, en 1247. La charte accordée à Neufchâteau est aujourd'hui perdue; mais il est certain que cette localité a été érigée en commune par Mathieu II, sous l'influence du comte de Champagne. Ses libertés furent confirmées et augmentées par Ferry III, qui le premier entra résolûment dans la voie des affranchissements, à la suite de son mariage avec Marguerite de Navarre.

CHAPITRE VI

MORT ET SÉPULTURE DE MATHIEU

Mathieu mourut le 9 ou le 10 février 1251. Il ne sit pas d'autre acte de dernière volonté que celui dont il consia la garde au chapitre de Toul. Avant de mourir, il chargea ses frères, Jacques, évêque de Metz, et Renaud, comte de Castres, de saire, dans toutes les églises de sa terre, une enquête sur les empiétements qu'il avait pu commettre à leur préjudice, et ordonna lui-même certaines réparations. Il su inhumé, non à l'abbaye de Sturzelbronn, comme on le croit généralement, mais à l'abbaye de Beaupré. Un mois après sa mort, la duchesse Catherine rendit hommage au comte de Champagne, à Chaumont en Bassigny, et non à la Haye-de-Fréville, comme elle eût dû le saire.

CHAPITRE VII

FAMILLE DE MATINEU

De son mariage avec Catherine de Limbourg, Mathieu laissait :

- 1º Ferry, son successeur, âgé d'environ onze ans;
- 2º Isabeau, épouse de Guillaume III, comte de Vienne, et qui, devenue veuve en 1255, se remaria, l'année suivante, avec Jean de Châlon, sire de Rochefort;
- 3° Lore ou Lorette, femme de Jean, sire de Dampierre, connétable de Champagne, puis de Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau et d'Autrey, sénéchal de Bourgogne;
- 4° Catherine, fiancée, en 1248, au second fils du comte de Looz et de Chiny, mais qui ne l'épousa pas et devint, vers 1255, la femme de Richard de Montbéliard, fils du comte Thierry III.

Notes sur les autres membres de la famille ducale.

CHAPITRE VIII

DIPLOMATIQUE DES ACTES DE MATHIEU

- 1° Les actes de Mathieu affectent tous la forme de lettres patentes. Ils sont parsois précédés d'une invocation à la Sainte Trinité. Préambules très-rares.
- 2º La chancellerie ducale commença à rédiger ses actes en français vers 1239 ou 1240. Jusqu'en 1242, les chartes françaises sont encore rares. A la mort de Mathieu, le latin est devenu l'exception.
- 3° Les actes indiquent rarement le lieu où ils ont été rédigés. La date chronologique est souvent incomplète.

On commençait, à cette époque, l'année au 25 mars, dans la chancellerie de Lorraine.

4° Mathieu scellait d'ordinaire en cire jaune, sur double queue de parchemin. Les actes au profit des établissements religieux sont souvent scellés sur lacs de soie verte.

CATALOGUE DES ACTES DE MATHIEU II PIÈCES JUSTIFICATIVES

TABLE DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES.

Chaque élève publiera les positions de sa thèse sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 2 février 1866, art. 9.)

